

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 53	Membres présents : 47	Absent(s) excusé(s) : 5	Absent(s) : 1	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 25 mai 2021

Vote(s) pour : 48

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 31 mai 2021,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2021-05-31-BD-13 :

Plateau de Frescaty - versement d'une subvention pour la réalisation d'un projet d'urbanisme transitoire sur le Plateau de Frescaty.

Rapporteur : Monsieur Cédric GOUTH

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
CONSIDERANT la qualité et le succès du projet d'urbanisme transitoire organisé par l'Association "Une Phase 2 Styles" en partenariat avec Metz Métropole en 2019 et 2020,
CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole de poursuivre l'organisation d'une manifestation relative à un projet de "Street art" dans le cadre d'un projet d'urbanisme transitoire sur le Plateau de Frescaty qui se tiendra du 15 juillet 2021 au 15 octobre 2021,
CONSIDERANT l'intérêt pour la Métropole de mettre en valeur le Plateau de Frescaty et les artistes tout en accompagnant l'ouverture du site au public,
CONSIDERANT la procédure d'appel à projet permettant la sélection d'un lauréat à même de conduire le projet,
CONSIDERANT que le lauréat de l'appel à projet est *Une phase 2 styles*,

DECIDE de participer financièrement à cette action en octroyant une subvention de 8 000 € à *Une phase 2 styles*,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme
Metz, le 1 juin 2021
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT



APPEL A PROJET 2021

PROJET D'URBANISME TRANSITOIRE SUR LE PLATEAU DE FRESCATY

CONTEXTE ET OBJET DE L'APPEL A PROJET :

PREAMBULE :

Dans le cadre de l'aménagement du Plateau de Frescaty et d'un projet d'urbanisme transitoire, METZ METROPOLE souhaite poursuivre le projet artistique initié en 2019 et 2020 par l'association "Une Phase 2 Styles" visant à faire intervenir des artistes "Street art" sur le site.

Le projet a été un succès et a permis au grand public de visiter une exposition artistique en plein air et totalement gratuite.

Comme pour l'édition de 2020, le projet interviendra pendant **une phase transitoire d'aménagement du Plateau de Frescaty** sur un ou plusieurs bâtiments, destinés ou non à la démolition. Le projet a pour objectif de poursuivre la réalisation d'un espace artistique "éphémère" et original permettant, d'une part, aux artistes de s'exprimer et de mettre en valeur leur art, et d'autre part, une mise en valeur du Plateau de Frescaty par un aménagement urbain innovant et une action artistique contemporaine.

Metz Métropole mettra à **disposition, à titre gratuit, un lieu pour ce projet culturel et artistique dans le cadre d'un projet d'urbanisme transitoire. L'intérêt pour la Métropole étant de mettre en valeur le Plateau de Frescaty et les artistes tout en préfigurant l'ouverture du site au public.**

Le présent appel à projet vise à la sélection d'un ou plusieurs collectif(s) d'artistes, ou d'une structure, en vue de réaliser un projet artistique.

Le candidat sera sélectionné sur la base de références / d'expériences et d'intentions relatives au projet.

1. LIEUX ET DISPOSITIF D'INTERVENTION

Le projet pourra être réalisé en intérieur et éventuellement en extérieur.

Metz Métropole propose une intervention dans le bâtiment de l'ancien foyer (CRC), destiné à la démolition.

A noter que le bâtiment du CRC, encore propriété de l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (ci-après dénommé "EPFGE"), est mis à disposition de la Métropole par convention en date du 1^{er} mars 2019, autorisant la Métropole à mettre le bâtiment à disposition d'un tiers.

Metz Métropole sécurisera et raccordera le bâtiment pendant la réalisation du projet.

Une fois les fresques réalisées, une ouverture au public sera proposée et organisée par le candidat. Cette ouverture au grand public sera organisée suivant les propositions des candidats et à minima sur plusieurs week-ends, notamment pendant les Journées du Patrimoine en septembre 2021. Le lauréat devra respecter le règlement intérieur du Plateau de Frescaty.

Le projet pourra accompagner l'ouverture au public du Plateau de Frescaty.

En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, le candidat devra respecter les mesures sanitaires émises par les autorités.

L'association pourra imaginer tout dispositif (exposition virtuelle ou numérique, événement...) permettant une diffusion à un large public.

(Plan et photographie en annexe)

2. OBJECTIFS DE CET APPEL A PROJETS

Proposer une ou plusieurs installation(s) permettant une expérience artistique(s) aux visiteurs dans le bâtiment dit "du CRC". Si possible, le projet doit dialoguer avec l'esprit du lieu.

Le public visé étant :

- les habitants de Metz Métropole,
- les touristes culturels et en séjour à Metz,

- les visiteurs de proximité (régionale et transfrontalière),
- les amateurs d'art.

3. PROFIL DES CANDIDATS

Cet appel à projet s'adresse aux artistes professionnels ou amateurs, collectifs d'artistes et opérateurs culturels issus du « Street art ».

4. CONTRAINTES A RESPECTER

La proposition s'intégrera en cohérence avec le lieu choisi. L'œuvre devra être opérationnelle en septembre 2021 au plus tard.

Le candidat se chargera de réaliser le projet en lien avec le / les artiste(s) de son choix.

Le candidat devra organiser les modalités de l'exposition en conformité avec les prescriptions de Metz Métropole et des accès au site du Plateau de Frescaty. *Joindre le règlement ou autre document*

Le candidat pourra rechercher les subventions nécessaires à l'élaboration du projet.

5. LES CRITERES DE SELECTION

Critères de sélection :

Les critères de sélection porteront notamment sur :

- le caractère innovant, créatif, contemporain et la qualité de la démarche artistique : 10 %
- la dimension esthétique de l'œuvre en cohérence avec le site : 10 %
- L'expérience du candidat sur des projets similaires : 40 %
- une attention particulière concernant les acteurs locaux : 20 %
- le projet et les références en termes de communication autour du projet (vidéo, réseaux...) : 10 %
- la prise en compte de l'impact écologique de l'œuvre (exemple : Artiste ou œuvre utilisant des matériaux écologique, démarche environnementale...) sera appréciée par le jury : 10 %.

Seront appréciés également :

- la faisabilité technique et sécuritaire du projet. Il est précisé que l'achat du matériel reste à la charge de l'artiste et sera sous sa responsabilité ;
- l'entretien du site a minima ;
- l'existence de partenaires et/ou coproducteurs au projet.

La forme artistique choisie par l'artiste n'est pas un critère, cependant l'œuvre devra être issue du domaine de l'art urbain.

Le projet peut être soumis à modifications sous réserve des autorisations administratives nécessaires (urbanisme, Architecte des Bâtiments de France, etc.).

6. CESSION DE DROITS D'EXPLOITATION ET COMMUNICATION

Le lauréat (et les artistes) accepte de céder à Metz Métropole les droits de représentation de son œuvre à des fins de promotion et de communication sur Internet, à la télévision, par tous moyens existants ou à venir, sous toutes formes et/ou tous supports connus ou inconnus à ce jour, à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

De ce fait, l'artiste sélectionné s'engage à mentionner "METZ METROPOLE - Plateau de Frescaty 2021" sur sa communication autour de l'œuvre.

Le lauréat de l'appel à projet fera son affaire de la gestion de l'ensemble des autorisations des artistes concernant leurs droits d'auteurs et leur droit à l'image. Il informera notamment les auteurs du caractère éphémère des œuvres.

Metz Métropole s'engage à indiquer sur ses supports de communication les noms et prénoms du lauréat.

Les participants se déclarent informés que, compte tenu de l'état actuel de la technique, l'indication de leurs noms et les reproductions de leurs œuvres, notamment sur les réseaux de télécommunications tel qu'Internet, peuvent être altérés ou partiels et que la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée. Les organisateurs s'engagent à ne porter en aucune manière atteinte à l'intégrité des œuvres déposées dans le cadre de l'appel à projets.

7. CALENDRIER

- Dépôt des candidatures au plus tard le **lundi 17 mai 2021 à minuit**
- Résultat des sélections le 30 mai 2021 au plus tard
- Réalisation entre le 15 juin et le 15 septembre 2021 (selon temps de réalisation)
- Installation opérationnelle, le 19 septembre 2021 au plus tard
- Début de l'exposition : 20 septembre 2021
- Fin de l'exposition : 28 octobre 2021

8. CONDITIONS D'ACCUEIL ET BUDGET

L'appel à projets donnera lieu à la signature d'un contrat entre Metz Métropole et l'artiste (ou le collectif). Celui-ci reprendra les obligations des deux parties notamment la présence obligatoire de l'artiste à certaines dates définies en concertation.

Metz Métropole se chargera de la mise en sécurité et aux normes du bâtiment afin de permettre un accès public suivant ses modalités.

Metz métropole mettra à disposition du lauréat le ou les bâtiments par le biais d'une convention et versera une subvention à hauteur de 8 000 € net de TVA pour la réalisation et l'exploitation du projet.

9. MODALITES DE PARTICIPATION

Les candidats transmettront **avant le 17 mai 2021 à minuit** un dossier en format numérique (document pdf) à : sdieudonne@metzmetropole.fr et nlarrue@metzmetropole.fr.

Il est demandé aux candidats de privilégier les envois de leurs dossiers via des services de transfert de fichiers du type « WeTransfer » (Dropbox exclu).

Il est impératif que l'intitulé de tous les fichiers qui composent le dossier de candidature commence par le nom de famille du participant ou le nom du collectif (ex. pour le participant M. Dupont : « dupont_cv.pdf », etc.).

Pour obtenir des renseignements complémentaires, les candidats pourront s'adresser à Monsieur Sébastien DIEUDONNE :

Chargé d'opérations d'aménagement
Pôle Aménagement et Projets urbains
Direction Générale Adjointe de l'Urbanisme Durable
T. 03.57.88.34.21 /
sdieudonne@metzmetropole.fr

Documents à fournir dans le dossier de candidature

1. Présentation du porteur de projet, avec nom, adresse, curriculum-vitae, référence de projet, historique et statuts (s'il s'agit d'une personne morale, par exemple une association).
2. Descriptif détaillé du projet :
 - 2.1. Contenu artistique,
 - 2.2. Descriptif de l'exposition (planning, accès, communication envisagée).
3. Copie de l'attestation d'assurance en cours de validité pour les structures (Associations, Etablissements Culturels).

4. Relevé d'Identité Bancaire.

Si besoin, l'ensemble des supports de prestations nécessaires à la bonne réception du projet (CD, DVD, plaquette) peuvent être envoyés à l'adresse suivante :

A l'intention de : Monsieur Sébastien DIEUDONNE :

METZ METROPOLE
Pôle Aménagement et Projets urbain
Maison de la Métropole
1 place du Parlement de Metz
CS 30353
57011 Metz Cedex 1

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
ADDA	Fatiha	Woippy		Pour tous les points
AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour tous les points Ne participe pas aux points 10 et 14
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain		Pour tous les points Ne participe pas au point 6
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles	Excusé	
BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz	Absent	
BAUDOÛIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour tous les points
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz		Pour tous les points
BROCART	Manuel	Longeville-lès-Metz		Pour tous les points
CARPENTIER	François	Cuvry		Pour tous les points
COMBELLES	Jean	Vaux		Pour tous les points
DEFAUX	Daniel	Plappeville		Pour tous les points
DIEUDONNE	Vincent	Vany		Pour tous les points Ne participe pas au point 11
DIEUDONNE	Yves	Vernéville		Pour tous les points
DORR	Antoine	Vantoux		Pour tous les points
DUMONT	Michel	Féy		Pour tous les points
DUVAL	Bertrand	La Maxe	Excusé	
FACHOT	Pierre	Jussy	Excusé Pouvoir à François GROSDIDIER	Pour tous les points
FRITSCH-RENARD	Anne	Metz	Excusée	
GLESER	Philippe	Lorry-lès-Metz		Pour tous les points
GOUTH	Cédric	Woippy		Pour tous les points Ne participe pas au point 14
GRIVEL	Patrick	Laquenexy		Pour tous les points
GROSDIDIER	François	Metz	a reçu le pouvoir de Pierre FACHOT	Pour tous les points
HASSER	Henri	Le Ban-Saint-Martin		Pour tous les points
HENRION	François	Augny		Pour tous les points
HORY	Thierry	Marly		Pour tous les points
HUBER	Pascal	Chesny		Pour tous les points
HUET	Armelle	Noisseville		Pour tous les points

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES
KHALIFE	Khalifé	Metz		Pour tous les points Ne participe pas au point 10
KOLODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		Pour tous les points
KURTZMANN	Walter	Peltre		Pour tous les points Ne participe pas au point 11
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry		Pour tous les points
LOGIN	Frédérique	Amanvillers		Pour tous les points Ne participe pas au point 27
LOSCH	Jean-François	Lessy		Pour tous les points
MANZANO	Philippe	Mécleuves		Pour tous les points
MICHEL	Martine	Pournoy-la-Chétive		Pour tous les points
MUEL	Pierre	Marieulles		Pour tous les points
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles		Pour tous les points Ne participe pas au point 23
NICOLAS	Martine	Metz		Pour tous les points
PEULTIER	Roger	Rozérieulles		Pour tous les points
PREVOST	Christophe	Saint-Julien-lès-Metz		Pour tous les points
ROUX	Sylvie	Mey		Pour tous les points
SCIAMANNA	Marc	Metz		Pour tous les points Ne participe pas aux points 8 et 9
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury		Pour tous les points
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny		Pour tous les points
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy		Pour tous les points
THIL	Patrick	Metz		Pour tous les points
TORLOTING	Michel	Gravelotte		Pour tous les points
TRAN	Doan	Metz	Excusée	
VALDEVIT	Bruno	Ars-sur-Moselle		Pour tous les points
VALENTIN	Claude	Nouilly		Pour tous les points
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz		Pour tous les points
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne		Pour tous les points
WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour tous les points

Résumé de l'acte

057-200039865-20210531-05-2021-DB13-DE

Numéro de l'acte : 05-2021-DB13
Date de décision : lundi 31 mai 2021
Nature de l'acte : DE
Objet : Plateau de Frescaty - versement d'une subvention pour la réalisation d'un projet d'urbanisme transitoire sur le Plateau de Frescaty
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 02/06/2021
Numéro AR : 057-200039865-20210531-05-2021-DB13-DE
Document principal : 99_DE-13.pdf

Pièces jointes :

99_DE-BUREAU 31-05-2021 votes.pdf

Historique :

02/06/21 08:56	En cours de création	
02/06/21 08:57	En préparation	Catherine DELLES
02/06/21 09:35	Reçu	Catherine DELLES
02/06/21 09:36	En cours de transmission	
02/06/21 09:38	Transmis en Préfecture	
02/06/21 09:41	Accusé de réception reçu	